



Siège social

7500, Chemin de Chambly; Saint-Hubert, (Québec); J3Y 3S6

Téléphone: 450-462-2581
Sans frais: 1-800-361-5101

Heures d'ouverture:

Horaire régulier:
Lundi au jeudi: 9 h à 12 h 30 et 13 h 30 à 17 h
Vendredi: 9 h à 12 h 30 et 13 h 30 à 16 h 30

Déclaration d'accident

J'ai eu un **accident** ou vécu un **incident**.
Il en résulte une **blessure** et/ou un **malaise**.

⇒ J'avise ma direction d'école le jour même si possible

⇒ Je remplis le formulaire :
REGISTRE D'ACCIDENTS, D'INCIDENTS ET DE PREMIER SECOURS
(blocs I-II-III et IV + signature)

⇒ Je remets le formulaire à ma direction d'école qui le remplit et le signe (bloc V). Je conserve une copie et j'en transmets une au Syndicat.

⇒ Au besoin, je consulte un médecin, même si la blessure ou le malaise semble léger, en précisant que le tout est arrivé au travail.

Si je ne suis pas en mesure de compléter mon horaire de travail, je dois en aviser ma direction d'école.

⇒ Si je consulte, je m'assure que mon médecin me donne une **attestation médicale**.

**Si vous devez remplir d'autres documents en lien avec un accident de travail, communiquez avec le Syndicat.*

Constat

Je constate une **situation à risque**.

⇒ J'informe sans délai ma direction d'école.

⇒ Si la situation perdure, je remplis le formulaire :
CONSTAT DE SITUATION À RISQUE (blocs I-II et III + signature)

⇒ Les correctifs nécessaires doivent être apportés dans un délai raisonnable.

⇒ Le formulaire est transmis au Centre de services scolaire qui l'acheminera aux services concernés ainsi qu'au comité SST.

Dans tous les cas, je peux :

- Demander l'aide du responsable SST de mon école.
- Contacter les conseillères SST, Sophie Daigneault (MV), Edith Moreau (VT et DP-S) et Dominique Cournoyer (DP-E).
Syndicat de Champlain (CSQ) 450-462-2581
sdaigneault@syndicatdechamplain.com
emoreau@syndicatdechamplain.com
dcournoyer@syndicatdechamplain.com